

Patro de Charlesbourg
Juin 2010

L'Anaphylaxie (allergie sévère) **Protocole 2010**

Nous tenons à vous informer que dans le contexte de vacances, il a été décidé de ne mettre aucune interdiction quant aux aliments, crème solaire et autres produits qui sont reconnus ou qui peuvent s'avérer allergènes. Le Patro de Charlesbourg a institué les procédures suivantes pour les enfants de 4 à 16 ans, concernant le choc anaphylactique.

Nous recommandons aux parents d'enfant sujet au choc anaphylactique :

1. D'inscrire l'allergie et le risque sur la feuille en annexe que vous retournerez au secrétariat ou à un responsable (veste mauve) et ce, même si vous refusez le protocole.
2. De ramener la fiche santé avec photo si cela n'a pas déjà été fait et ce, même si vous refusez le protocole.
3. De remettre à votre enfant une trousse d'urgence contenant de l'adrénaline (Epipen) sous la forme d'un **CRAYON AUTO-INJECTEUR PRÉ-CHARGÉ**, destiné à l'administration d'une seule dose d'adrénaline et en respectant la date d'expiration.
4. Cette trousse devra être portée **par l'enfant dans un sac-ceinture en tout temps**. Ceci est particulièrement important lors des sorties. Dans ce cas, l'enfant qui n'a pas sa trousse ne pourra pas participer à la sortie et retournera à la maison.
5. De bien expliquer l'utilisation de l'auto-injecteur à son enfant et en quelle occasion s'en servir.
6. De bien identifier l'Epipen au nom de l'enfant et de son groupe d'âge.

N.B. La trousse ANAKIT avec seringue sera refusée puisqu'elle nécessite une manipulation plus complexe et une formation plus poussée pour notre personnel.

- Dans les premiers jours du patro-vacances, un membre du personnel rencontrera le groupe de votre enfant afin de sensibiliser tous les jeunes qu'il côtoie sur les risques du partage de nourriture et sur les signes précurseurs du choc anaphylactique. Les moniteurs, moniteurs-responsables, animateurs et sauveteurs, quant à eux, ont reçu une formation de base pour l'usage de l'auto-injecteur de type crayon.
- Aussitôt la dose donnée, l'ambulance est appelée (et vous aussi par le fait même) au frais du parent.

Refus du protocole de juin 2010 concernant l'anaphylaxie

Les parents qui préfèrent une autre procédure devront signer ce billet de refus et prendre entente avec la responsable des soins de santé,,Marie-Ève Desnoyers, sur un autre protocole.

Je, sous-signé(e), **refuse** le protocole de juin 2010 après en avoir pris connaissance et après avoir entendu les raisons qui motivent cette procédure. Je désire plutôt que l'on procède ainsi (description de la façon de procéder pour l'été ci-joint) en ce qui concerne _____, mon enfant.

Signature : _____ Date : _____